

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DIXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2007-2008)
LE 10 JUIN 2008**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Alban Synnott.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 JUIN 2008 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ALBAN SYNNOTT ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneis (7)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Jean-Pierre Bélair (23)
Marcel Gélinas (3)
Yvon Derome (19)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M. le commissaire représentant du comité de parents

Roch Thibault, niveau secondaire (arrivée à 19 h 03)

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET : Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M^{me} Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles

EST ABSENT

M. Marc Viau, représentant du comité de parents, niveau primaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

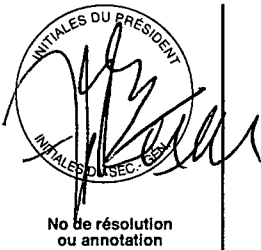
Rien à signaler.

C.E.-02937-06-08

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :



05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2008
- 06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 13 mai 2008
- 06.03 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 20 mai 2008
- 06.04 Assurances générales de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – Année scolaire 2008-2009 – Adjudication du contrat

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Liste des comptes à payer – Dépôt

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Réfection de toiture – École Saint-Jude – Appel d'offres # P7-048-047-07
- 11.02 Installation d'une génératrice pour la salle des serveurs – École Louis-Philippe-Paré – Appel d'offres # P7-049-048-07
- 11.03 Location pour le cours de charpenterie-menuiserie – École de formation professionnelle de Châteauguay – Appel d'offres # AP-005-088-07
- 11.04 Réaménagement du stationnement et raccordement sanitaire – École Jacques-Barclay – Appel d'offres # P7-050-068-07
- 11.05 Remplacement du système d'éclairage de l'auditorium – École de la Magdeleine – Appel d'offres # P7-019-007-07
- 11.06 Dérogation à la politique d'acquisition de biens et services – Projets d'investissement et autres contrats
- 11.07 Réfection des parements extérieurs du gymnase – École Saint-Jude – Appel d'offres # P8-046-047-07
- 11.08 Réfection des systèmes VE-35 et VE-71 et réfection d'un bassin de toiture – École de la Magdeleine – Appel d'offres # P7-047-007-07

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 13.01 Collège Héritage de Châteauguay – Renouvellement de l'entente de service

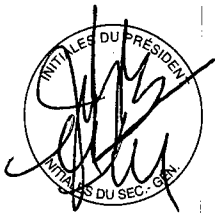
14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.



No de résolution
ou annotation
C.E.-02938-06-08

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02939-06-08

06.02 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 13 MAI 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 13 mai 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 13 mai 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Une mention est faite à l'effet d'analyser les coûts de l'essence aux fins d'un éventuel réajustement des tarifs de remboursement.



No de résolution
ou annotation

06.03 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 20 MAI 2008

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 20 mai 2008.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 20 mai 2008 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02941-06-08

06.04 ASSURANCES GÉNÉRALES – ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009 – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres se terminant le 16 mai 2008;

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme de courtiers Lemieux, Ryan et Associés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'adjuger à la firme **Lemieux, Ryan et Associés** le contrat d'assurances générales 2008-2009 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la somme de cent neuf mille quatre cent soixante-six dollars (109 466,00 \$) taxes en sus.

Et que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES À PAYER - DÉPÔT



No de résolution
ou annotation

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, précise ne pas avoir de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 7 mai 2008 et se terminant le 3 juin 2008.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-02942-06-08

11.01 RÉFECTION DE TOITURE – ÉCOLE SAINT-JUDE – APPEL D'OFFRES # P7-048-047-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture à l'école Saint-Jude à **Les Toitures Continental** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois dollars et soixante-quinze cents (95 943,75 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 juin 2008.

Que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un ajout au montant de dix-huit mille soixante dollars (18 060,00 \$) soit appliqué au contrat initial accordé à **Les Toitures Continental**.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Suzanne Gaudette, commissaire, demande que soit inscrit au procès-verbal qu'il est demandé d'avoir plus d'informations quant aux ajouts relatifs aux contrats octroyés.

C.E.-02943-06-08

11.02 INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA SALLE DES SERVEURS – ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ – APPEL D'OFFRES # P7-049-048-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'installation d'une génératrice pour la salle des serveurs à l'école Louis-Philippe-Paré à **Les Entreprises G.B.L. Électrique Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt-huit mille



No de résolution
ou annotation

huit cent trente-deux dollars et soixante-deux cents (88 832,62 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 juin 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02944-06-08

11.03 LOCATION DE BÂTIMENT POUR LE COURS DE CHARPENTERIE-MENUISERIE – ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHÂTEAUGUAY – APPEL D'OFFRES # AP-005-088-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le nombre de soumissions reçues et considérant que l'appel d'offres est conforme aux conditions de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme, soit celle de **Fiducie TPHB Propriétés (CMP)**;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kernefs, commissaire,

d'octroyer le contrat de location de bâtiment pour le cours de charpenterie-menuiserie à l'École de formation professionnelle de Châteauguay à **Fiducie TPHB Propriétés (CMP)** pour un montant forfaitaire de 10,50 \$ du pied carré, le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 22 mai 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02945-06-08

11.04 RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT ET RACCORDEMENT SANITAIRE – ÉCOLE JACQUES-BARCLAY – APPEL D'OFFRES # P7-050-068-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le réaménagement du stationnement et raccordement sanitaire à l'école Jacques-Barclay à **Les Pavages MCM Inc.** pour un montant forfaitaire de cent quatre mille sept cent quarante-huit dollars (104 748,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 4 juin 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-02946-06-08

No de résolution
ou annotation

11.05 REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE L'AUDITORIUM – ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES # P7-019-007-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Chantal Zaccour, commissaire,

d'octroyer le contrat pour le remplacement du système d'éclairage de l'auditorium à l'école de la Magdeleine à **Les Entreprises MÉTAUTEK Inc.** pour un montant forfaitaire de trente-six mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-huit cents (36 684,38 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 10 avril 2008.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02947-06-08

11.06 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES – PROJETS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES CONTRATS

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que la Direction générale soit mandatée pour octroyer les contrats pour les projets prévus au plan d'investissement 2008-2009 ainsi que les autres contrats à octroyer pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02948-06-08

11.07 RÉFECTION DES PAREMENTS EXTÉRIEURS DU GYMNASSE – ÉCOLE SAINT-JUDE – APPEL D'OFFRES # P8-046-047-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kernefs, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des parements extérieurs du gymnase à l'école Saint-Jude à **Les Constructions De Castel Inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent dix-huit mille neuf cent trente-six dollars (218 936,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 6 juin 2008.



No de résolution
ou annotation

C.E.-02949-06-08

Que la présidence du comité exécutif et la directrice soient autorisées à signer la contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.08 RÉFECTION DES SYSTÈMES VE-35 ET VE-71 ET RÉFECTION D'UN BASSIN DE TOITURE – ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D'OFFRES # P7-047-007-07

Madame Sandra Sheehy, directrice adjointe au Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des systèmes VE-35 et VE-71 et la réfection d'un bassin de toiture à l'école de la Magdeleine à **Les Entreprises QMD Inc.** pour un montant forfaitaire de un million cent quatre-vingt-huit mille deux cents dollars (1 188 200,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 5 juin 2008.

Que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un crédit au montant de quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois dollars et soixante-quinze cents (95 943,75 \$) soit appliqué au contrat initial accordé à **Les Entreprises QMD Inc.** (phase IB) et un crédit au montant de cent trente mille dollars et quarante cents (130 000,40 \$) soit appliqué au contrat initial accordé à **Les Entreprises QMD Inc.** (phase IA) pour un montant total de deux cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-quatre dollars et quinze cents (225 944,15 \$).

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

Madame Marie-Louise Kernefs, commissaire, demande le vote qui s'établit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

-02950-06-08

13.01 COLLÈGE HÉRITAGE DE CHÂTEAUGUAY - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE – 2008-2012

Monsieur Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif de transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le renouvellement de l'entente de transport scolaire entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et le Collège Héritage de Châteauguay pour les années 2008 à 2012.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer la dite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé que l'entente soit transmise aux membres du comité exécutif.

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-02951-06-08

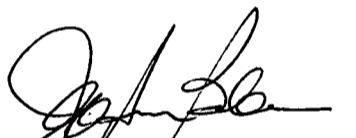
15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Présidence de la séance


Secrétaire générale